

SERVICE TAXES ET REDEVANCES

V/Référence :
Agent traitant : Pascal Van Kerckhoven
Ligne directe : 067/88 22 59
E-mail : taxes@nivelles.be
Réf. Interne : - 1713.57 - HUP/DBE/DPA/MKR/PVK
Réf. à rappeler : TAX_25_(NOM dossier)

TAXE COMMUNALE SUR LES AGENCES BANCAIRES

Cette déclaration est à envoyer au Collège communal, 2, Place Albert 1^{er} à 1400 Nivelles ou à l'adresse mail : taxes@nivelles.be au plus tard pour le 31 mars de l'exercice ¹.

Année concernée:

ADRESSE D'IMPOSITION:

NOM:	<input type="text"/>	PRENOM:	<input type="text"/>
		N° de RN :	<input type="text"/>
<u>POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE</u>			
NOM:	<input type="text"/>		
N° BCE :	BE	<input type="text"/>	
ADRESSE :	<input type="text"/>	N°	<input type="text"/>
CP :	<input type="text"/>	VILLE :	<input type="text"/>
TEL/GSM :	<input type="text"/>	FAX :	<input type="text"/>
PERSONNE DE CONTACT :	<input type="text"/>		
ADRESSE MAIL:	<input type="text"/>		

¹ Le non envoi de la présente déclaration dans le délai imparti ainsi que la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise entraînent l'enrôlement d'office de la taxe. Dans ce cas, le montant de la majoration est de **100%**

Adresse du siège social et / ou du courrier ²:

NOM:	<input type="text"/>	PRENOM:	<input type="text"/>
		N° de RN :	<input type="text"/>
<u>SOCIETE</u>			
NOM:	<input type="text"/>		
N° BCE : BE	<input type="text"/>		
ADRESSE :	<input type="text"/>	N°	<input type="text"/>
CP :	<input type="text"/>	VILLE :	<input type="text"/>
TEL/GSM :	<input type="text"/>	FAX :	<input type="text"/>
PERSONNE DE CONTACT :	<input type="text"/>		
ADRESSE MAIL:	<input type="text"/>		

NOMBRE DE POSTES DE RECEPTION ³ :

En signant le présent formulaire, j'atteste avoir pris connaissance des modalités relatives aux données personnelles et marquer mon accord sur l'utilisation de celles-ci ⁴.

Date: Certifié sincère et véritable (Nom, Prénom et signature)

2 Compléter uniquement lorsque cette adresse est différente de l'adresse d'imposition.

3 Par poste de réception il y a lieu d'entendre tout endroit, tel que poste de travail, bureau, guichet, local où un préposé de l'agence peut accomplir n'importe quel acte au profit d'un client (Article 3 du règlement communal relatif aux agences bancaires).

4 La Ville de Nivelles recueille vos données dans le cadre de taxes, telles que déterminées par les articles L 3321-1 à L3321-12 du CDLD. Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif de la Ville de Nivelles et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression, pour un motif légitime, de vos données à caractère personnel. Pour ce faire vous devez introduire personnellement une demande au Délégué à la protection des données, 2 Place Albert 1er à 1400 Nivelles ou par mail : dpo@nivelles.be, en précisant dans l'objet « droit des personnes » et en joignant une copie de votre justificatif d'identité.